

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4042 - Mercredi 12 Janvier 2022 - Prix : 200 Fc

AFFAIRE DES 50 KILOS DE LINGOTS DIOR :

Garder ou rendre les deux Malgaches ?



AFFAIRE DES LINGOTS D'OR

L'opposition déterre des non-dits

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Janvier 2022**

Lever du soleil:

05h 52mn

Coucher du soleil:

18h 38mn

Fadjr : 04h 41mn

Dhouhr : 12h 18mn

Ansr : 15h 53mn

Maghrib: 18h 41mn

Incha: 19h 55mn



CONSOMMATION DE DROGUE

Une centaine d'étudiants touchés, dont 63% sont des filles

Le réseau national anti drogue (RÉNAD) avec l'appui de l'ambassade de France est en campagne de prévention contre la drogue.

Samedi dernier, cette équipe se trouvait à Fomboni pour sensibiliser les jeunes contre la consommation de drogue. Les enquêtes menées sur l'ensemble du pays par l'école de santé puis par le projet SIDA témoignent une forte implication des jeunes filles dont 3% sont en plus testées positives au VIH/SIDA.

Le RÉNAD en partenariat avec l'ambassade de France ont rencontré des jeunes ainsi que des consommateurs de drogue par injection intraveineuse et quelques consommateurs de boisson alcoolisée à Mohéli. L'objectif est de soutenir et d'accompagner les jeunes dans la lutte contre la consommation de dro-

gue mais aussi aider ceux qui en consomment de l'abandonner. Depuis 2020, cette structure a mis en place un programme avec les maires dans le but d'accompagner les organisations de la société civile à soutenir les jeunes qui se droguent à s'en sortir.

Les données statistiques dans l'ensemble du pays sorties par l'école de santé en 2017 montrent que 100 jeunes étudiants consomment de la drogue par injection intraveineuse. Ce chiffre a malheureusement augmenté à 168 cas en 2018, suite à une enquête menée à cette époque par le projet SIDA. 63% de ces jeunes sont des filles et 3% d'entre elles ont été testées positives au VIH Sida.

« Suite à ces données, nous sommes impérativement entrés en contact avec le ministère de la santé, celui de l'éducation nationale et des affaires sociales mais aussi avec les maires et les préfets pour trouver une solution

afin de sortir le pays de cette crise. Malheureusement, ces dernières années il y a un relâchement au niveau de Mohéli », indique Elhad Abdérémane Boinafoumou (Mab Elhad), le président du RÉNAD.

Selon un rapport publié l'année dernière par cette association, en 2021, chaque ville et village du territoire national est confronté à ce fléau. C'est l'héroïne, la cocaïne et la drogue à base de feuilles qui sont les plus consommées. « Les femmes qui se droguent de nos jours ont toutes commencé par la consommation d'alcool. Cette dernière prend de l'ampleur puisque ces derniers temps, la prise des boissons énergétiques mélangées avec des médicaments tels que ibuprofène et autres psychotropes, est apparue en milieu étudiant » souligne Mab Elhad.

La circulation régulière de la drogue aux Comores porte atteinte aux



institutions, menace la santé publique et nuit aux efforts de développement. Ce phénomène touche plus les jeunes et adolescents qui tombent sous l'effet désastreux de cette substance mortelle. La curiosité, l'ennui, les problèmes familiaux, l'accès facile aux produits psycho-actifs, le prix

abordable, le plaisir, la misère, le chômage ou tout simplement la mauvaise éducation, selon les spécialistes, font partie des causes qui poussent ces jeunes et adolescents à s'abonner à la consommation des drogues.

Riwad

FLAMBÉE DES PRIX

Le sucre devient introuvable

Depuis quelques jours, on ne parle que du sucre. Le prix du kilo de sucre variait de 650 FC à 800 FC si on le trouvait dans les boutiques. Mais selon nos informations, le bateau se trouve déjà au port de Moroni.

Après la farine et les produits carnés en novembre dernier, aujourd'hui c'est le sucre qui a vu son prix grimper. Le prix du sucre a tellement augmenté qu'il a entraîné un effet domino sur tous les autres produits de consommation courante qui ont suivi la cadence. Rencontré au grand marché de Volo-Volo, Salimata Maoulida native de Mbadjini avec son panier cherchait du sucre à tout prix. Mais hélas. Elle avait oublié que depuis près de deux semaines, arriver à s'en procurer devient un véritable parcours du combattant.



Et si certains le trouvent, le prix du kilogramme varie entre 650 et 800 francs au lieu 400 et 500 francs. « Sincèrement, je ne savais pas que le sucre était introuvable. Mais arrivée au marché, c'est là que je me suis

aperçu que même le sucre de couleur jaune, on n'en trouve plus », avance-t-elle.

Dans la capitale, ces deux dernières semaines, le sucre se vendait parfois jusqu'à 800 FC le kilo si on

arrivait à le trouver. Said Ibrahim, un enseignant au lycée de Moroni se demande si les commerçants ne vont pas prendre ce prétexte et augmenter encore le prix. « Le problème chez nous, si on augmente un produit, il est difficile de le faire descendre. Et c'est ma crainte », dit-il. Depuis lundi dernier, on apprend que le bateau transportant ce produit est au port de Moroni. Les consommateurs espèrent avoir du sucre cette semaine pour le thé du matin. Et oui, il y des personnes qui n'ont pas bu du thé ces derniers jours. « Le sucre est un produit hyper important dans le quotidien, pour le thé et faire du jus... », lance une jeune femme rencontrée au petit marché de Moroni à la recherche du sucre.

Au niveau des commerçants, ils indexent les autorités douanières qui ne cessent d'augmenter les

taxes. Pour eux, s'ils ajoutent 100 FC, c'est pour en tirer bénéfice. « La douane est chère, très chère au point qu'on soit obligé de rehausser le prix du sucre afin qu'on puisse tirer bénéfice », se défend ainsi un commerçant de la région de Hamahamet.

Aujourd'hui, la population se demande pourquoi le silence des autorités compétentes de la Fédération des Consommateurs. Selon Miftah, les associations des consommateurs se mobilisent en premier avant que la population prenne les devants. Le temps est venu pour qu'elle fasse pression pour trouver une solution à ce problème très rapidement. « En tout cas, personnellement, je ne vois pas l'intérêt d'acheter le sucre et puis le revendre ensuite à un prix élevé », conclut-il.

Ibnou M. Abdou

SOCIÉTÉ

Le village de Vouvouni réintègre la notabilité de Ngazidja

La peine de bannissement pour une période de 10 ans infligée au village de Vouvouni Bambao a été annulée le 10 janvier par la notabilité de l'île de Ngazidja. Cette sanction est levée après quelques concertations entre les notables de Ngazidja et la région de Bambao. Pour Mohamed Ahamada, notable de Moindzaza Mboini, le pouvoir judiciaire peut condamner et pardonner une faute tout comme l'autorité coutumière.

Pour recouvrer sa liberté au niveau sociétal, la localité de Vouvouni Bambao s'est acquittée de sa peine coutumière devant l'ensemble des hauts dignitaires de Ngazidja. Cette notabilité s'est réunie dimanche dernier dans la matinée dans l'objectif de décider sur la levée de la sanction imposée à Vouvouni depuis six mois. Sous le

jou de l'autorité coutumière, le village de Vouvouni a payé la somme de un million cinq cent mille francs comoriens (1,5 millions kmf) pour expier sa faute et rétablir ses liens avec les structures traditionnelles. « Nous nous sommes réunis ce matin à la demande des notables de Ngazidja pour revenir sur la question du bannisse-

ment de Vouvouni Bambao. Et nous avons décidé d'annuler la peine de bannissement infligée à Vouvouni », a déclaré Mohamed Ahamada, notable de Moindzaza Mboini.

Interrogé sur les raisons qui ont poussé les dignitaires coutumiers à prendre une telle décision, ce notable rappelle que Vouvouni a voulu à maintes reprises s'acquitter de sa peine et rétablir ses liens sociaux avec Bambao mais en vain. « Aujourd'hui, nous avons décidé d'accepter sa demande car malgré les conflits inter villageois, aucune localité ne peut vivre en autarcie », dit-il. Sur cette prise de décision, les trois parties du Bambao étaient pré-

sentes sauf la capitale de la région Ikoni Djabal. Ce qui a poussé la notabilité de Bamabo à prendre sur place une sanction encore plus pénible contre Ikoni Djabal. « L'absence d'Ikoni dans cette rencontre explique que cette localité se monte au dessus des décisions prises par Ngazidja. Or le Bambao n'est pas au-dessus de Ngazidja. Ainsi, la notabilité de Ngazidja a prononcé son divorce avec Ikoni », annonce Mohamed Ahamada.

Cette sanction peut être douloureuse pour la ville d'Ikoni dans la mesure où les notables de Ngazidja considèrent l'absence comme un défi d'autorité. Outre que ces grands

décideurs de l'île ont eu vent que des dirigeants d'Ikoni Djabal ont convoqué le Bambao pour lui interdire de participer à la rencontre prévue par le Ngazidja en vue de la levée de sanction contre son village voisin de Vouvouni. Une action qui semble avoir irrité les notables présents, au point de dire que le message parviendra à Ikoni par le biais des médias mais aucun notable de Ngazidja ne s'autorisera de descendre à Ikoni pour faire passer le message.

Kamal Gamal

AFFAIRE DES 50 KILOS DE LINGOTS :

Garder ou rendre les deux Malgaches ?

Une délégation malgache de haut niveau est arrivée à Moroni ce mardi 11 janvier pour négocier l'extradition des deux Malgaches poursuivis dans l'affaire dite de 50 kilos de lingots d'or saisis à l'aéroport de Hahaya le 28 décembre. Une course où rien n'est gagné d'avance...

Le gouvernement malgache a dépêché une délégation spéciale à Moroni pour négocier l'extradition des deux de leurs compatriotes arrêtés et poursuivis aux Comores dans l'affaire dite de trafic de 49 kilos de lingots d'or saisis sur trois individus à l'aéroport international Moroni Prince Said Ibrahim le mardi 28 décembre der-

nier. Azaly Failaza Pacheco et Pierre Stenny, sont les deux suspects de nationalité malgache arrêtés avec un Comorien répondant au nom d'Elhad Ibrahim Halifa. Les trois comparses très défavorablement connus des services judiciaires de leurs pays respectifs étaient sur le point de s'envoler pour Dubaï à bord d'un jet privé arrivé du même pays depuis la veille, avec 28 pièces de lingots d'or dont le poids est évalué à 50 kilogrammes par la Banque centrale des Comores où ils sont conservés depuis le vendredi 7 janvier, soit près de deux semaines après la saisie.

La Cour suprême malgache a émis des mandats d'arrêt internationaux à l'encontre des deux

Malgaches postérieurement à leur arrestation. Interrogé par La Gazette des Comores, l'avocat au Barreau de Moroni Kamardine Mohamed estime que la procédure est viciée. « Telle qu'elle paraît formulée, on peut considérer que la procédure habituelle n'a pas été respectée. De là à dire qu'elle soit irrégulière, il conviendrait de souligner que ladite demande devrait préalablement résulter de note et saisine par voie diplomatique. On peut admettre que la demande malgache est illégale pour les motifs suivants. Étant donc un mandat d'arrêt international, Tana est tenu de saisir préalablement Interpol ».

Parallèlement aux mandats d'arrêt, rappelons qu'Antananarivo a

introduit une demande d'extradition au ministre de la justice en vue de juger sur leur territoire les deux mis en cause. La partie malgache a cité la convention d'entraide judiciaire entre les deux pays qui date du 12 novembre 1976 pour étayer sa demande. « Cette convention en son article 6, dernier alinéa autorise le pays requis à refuser l'extradition d'individus faisant déjà l'objet de poursuites judiciaires sur son territoire. Ce qui est le cas des deux intéressés, arrêtés au matin du 28 décembre 2021 et placés en mandat de dépôt depuis le 05 janvier 2022 », tient à rappeler notre interlocuteur.

Il poursuit : « Au stade actuel de l'instruction dont aucune comparu-

tion au fond des inculpés n'a encore été faite, il serait opportun de les garder. Aucune confrontation entre les poursuivis ne sera alors facile. Pour des infractions commises sur le territoire national. L'État comorien peut se réserver le droit absolu de déférer cette demande d'extradition jusqu'à la clôture de l'instruction ». Le juriste rappelle qu'en 2018, Amnesty international a fait état de plus de 50 détenus décédés dans des conditions obscures à Madagascar. En 2020, ce sont 20 détenus qui ont passé de vie à trépas dans les mêmes circonstances troubles.

Andjouza Abouheir

AFFAIRE DES LINGOTS D'OR

L'opposition déterre des non-dits

La coalition de l'opposition commente enfin le dossier dit des lingots d'or. Dans une conférence de presse tenue hier à l'hôtel Le Retaj, elle s'étonne que les « 85.000 euros » ou encore « les armes » saisies chez une des personnes impliquées dans ce trafic d'or, en l'occurrence le douanier Fardi Abodo, ne figurent nulle part dans les charges retenues contre les prévenus.

L'opposition apporte des détails « oubliés par l'appareil judiciaire ». Pour l'opposition, « quand on voit à quel point l'appareil judiciaire, à tous ses niveaux, est phagocyté et aux ordres, quand on imagine à quel point l'hydre tentaculaire de la corruption est étendu dans toutes les sphères de l'État et de l'administration, lorsqu'aujourd'hui se confirme l'adage selon lequel le poisson pourrit par la tête, il est difficile de penser connaître la vérité un jour prochain sauf à

compter avec la détermination de la partie malgache ».

Dans leur réquisitoire, les conférenciers poursuivent par la voie d'Ahmed Hassane El-brawane : « Pire encore, le fait pour le parquet de Moroni de passer sous silence les armes saisies chez Fardi Abodo ainsi que la drogue découverte à l'aéroport de Hahaya démontre bien que l'institution judiciaire n'entend même pas considérer ces actes répréhensibles malgré le fait que des Comoriens aient été renvoyés devant la Cour de Sûreté de l'État pour des délits de droit commun ».

Pour rappel, le 30 décembre dernier, les enquêteurs de la gendarmerie avaient procédé à la perquisition des domiciles du douanier Fardi Abodo à Anjouan. Les enquêteurs ont mis la main sur 85.000 euros selon RFI, 17.000 euros selon le parquet de Moroni qui ne s'est exprimé que plusieurs jours tard. L'on parle aussi d'une saisie d'armes à feu. En tout, aucun de ces faits



n'a été mentionné dans l'ordonnance de mise en détention provisoire des 10 prévenus dont Fardi Abodo. « Pourquoi le parquet de Moroni n'avait-il pas visé les dispositions du code pénal comorien qui répriment la détention illégale d'arme à feu lors de l'ouverture l'information judiciaire ? », s'interroge l'opposition, qui poursuit : « contre qui ces

armes allaient être utilisées ? ».

La coalition de l'opposition qui s'exprime pour la première fois dans cette affaire qui a défrayé la chronique tant au niveau national qu'à l'international, appelle toutes les forces démocratiques, politiques et celles de la société civile « à se lever pour déchirer le masque des contrebandiers qui nous gouvernent, à

réclamer le départ de ce régime de la honte et de la flétrissure et à concourir pour le rétablissement de la démocratie, de l'État de droit et ouvrir ainsi les portes de l'espoir d'une vie meilleure (...)».

Pour rappel, 50 kilos de lingots d'or ont été saisis sur trois individus, deux Malgache et un Comorien, le 28 décembre dernier à l'aéroport de Hahaya. Cette affaire a conduit 10 personnes (dont le directeur général des aéroports des Comores Yasser Ali Assoumani, et le douanier Fardi Abodo) en détention provisoire à la maison d'arrêt de Moroni. Une délégation conduite par le ministre malgache de la justice est arrivée à Moroni hier pour négocier l'extradition des deux Malgaches Azaly Failaza et Pierre Stenny. Les deux prévenus font l'objet de mandats d'arrêt internationaux émis postérieurement à leur arrestation.

Andjouza Abouheir

TÉLÉCOMMUNICATION

Le projet RCIP 4 dote l'ANRTIC en matériels informatiques

Le projet RCIP 4 a remis des matériels informatiques à l'Autorité Nationale de Régulation des TIC (ANRTIC). Il s'agit de 20 ordinateurs portables, 15 ordinateurs fixes, 1 pabx avec trente postes, 5 imprimantes multifonction et photocopieuse et 2 vidéos projecteurs.

Le vendredi 07 décembre dernier, le projet RCIP 4 a octroyé des kits informatiques à l'Autorité nationale de régulation des TIC (ANRTIC), quelques semaines après avoir remis d'autres kits informatiques à l'Université des Comores. La coordinatrice du projet montre que ce

n'est pas la première fois qu'il appuie cette institution. « Nous avons organisé des formations au

profit de leurs agents. Suite à leur requête demandant un appui de matériels informatique, nous avons



jugé nécessaire de répondre favorablement à leur requête. Et on est venu ici remettre ces kits pour que le personnel puisse travailler dans les meilleures conditions », avance Amina Abdallah.

Ce projet financé par la Banque mondiale, a apporté 20 ordinateurs portables, 15 ordinateurs fixes, 1 Pabx avec trente postes, 5 imprimantes multifonction, une photocopieuse et 2 vidéos projecteurs. « Ces kits vont leur permettre d'améliorer leur travail dans le quotidien mais aussi renforcer leurs capacités informatiques », poursuit-elle.

De son côté, le directeur général de l'ANRTIC annonce que le projet a beaucoup contribué pour la perfor-

mance de notre institution. « Comme ça été évoqué par la coordinatrice, ce n'est pas la première fois que le projet RCIP 4 nous appuie. Aujourd'hui, il vient de répondre encore une fois notre requête et je tiens à remercier le gouvernement tenant du projet et aussi la Banque la Mondiale », affirme Ahamada Mouinou, tout en montrant que tout le monde connaît leur travail. « J'avoue que ces matériels vont beaucoup nous servir. A part que le personnel était en manque de matériel, ça aidera aussi à bien travailler », conclut-il.

Nassuf Ben Amad

CAN 22

Bons débuts pour le Maroc, le Sénégal et la Guinée



Le Sénégal s'impose in extremis !

Cette deuxième journée de la CAN 22 a commencé par Sénégal-Zimbabwe, Guinée-Malawi et Maroc-Ghana. Et le Maroc, le Sénégal et la Guinée réussissent leur entrée.

Cette deuxième journée de la coupe d'Afrique a débuté avec une rencontre en apparence déséquilibrée entre le Sénégal et le Zimbabwe. Dans le papier les lions de la Teranga partaient largement favoris. Avec des joueurs de

classe mondiale, (Mané, Koulibaly, Guey...), les vice-champions d'Afrique 2019 ont eu le grand mal à venir à bout des Warriors zimbabwéens.

Avec 62% de possession de balle en leur faveur, les hommes d'Aliou Cissé n'ont eu leur salut que grâce à un penalty dans les toutes dernières secondes du temps additionnel (90 +7), transformé par la star de Liverpool Sadio Mané. Cette absence d'efficacité des sénégalais peut s'expliquer par l'absence de nombreux cadres (11) dont Édouard Mendy le gardien champion d'Europe avec Chelsea.

Dans ce même groupe B, le sylvain national de Guinée est venu à bout des Flames du Malawi. Les protégés de Kaba Diawara ont fait respecter l'ordre en marquant dès la 35e minute par Issiaga Sylla.

Malgré 65% de possession dans l'ensemble du match, Nabi Keita est ses coéquipiers n'ont eu que rarement l'occasion de mettre en difficulté la défense malawite. L'essentiel était ailleurs pour les ouest-africain qui pour leur entrée en lice, n'avaient qu'une obsession, éviter le piège des Flames.

Dans le groupe C le match au sommet opposait le Maroc au Ghana. Un match très terne dans l'ensemble même si quelques fulgurances de part et d'autre avaient redonné un peu de flamme à cette rencontre qui opposait deux mastodontes du football continental. Par Salim Amala d'abord, qui après un jeu en triangle dans le milieu de terrain a reçu le ballon dos au bout et avec un contrôle orienté tout en pivotant, il avait réussi à s'ouvrir le chemin du but adverse mais, mal-

heureusement il n'a pas su cadré sa frappe. John Pantsil ensuite côté ghanéen a montré toute sa technique en passant en revue toute la ligne défensive marocaine. Son tir trop décroisé n'a pas mis en difficulté le gardien de but des lions marocains.

Après le retour des vestiaires, André Ayew est ses coéquipiers ont peu à peu commencé à perdre confiance. Un manque de lucidité qui a fini par coûter cher aux black stars. Sur une énième passe en retrait, mis en difficulté dans sa propre surface, Samuel Partey a remis la balle à Sofiane Boufal qui n'attendait que ça pour fusiller le gardien du Ghana et donner l'avantage définitivement aux marocains.

A.S. Badraoui

Les Coelachantes ratent leur entrée

Les Comores ont fait ses premiers pas en Coupe d'Afrique des Nations ce lundi 10 janvier. Opposés au Gabon, les hommes d'Amir Abdou se sont inclinés (0-1). Le prochain match, les Coelachantes joueront avec les Lions de l'Atlas.

Considérés comme les outsiders du groupe C, Panthères et Coelachantes se rencontreraient ce lundi au stade Ahmadou Ahidjo de Yaoundé. Dans un stade clairsemé, les 22 acteurs ont eu du mal à rentrer dans la rencontre. Les verts se sont présentés avec un système à 3-4-3. Ce qui implique une grosse débauche d'énergie des deux latéraux qui doivent faire la navette sans cesse. Sur le papier c'est un système qui permet l'équilibre du bloc équipe, par la densification du milieu de terrain qui permet à chaque phase de possession d'étirer les lignes adverses et créer le sur-



nombre. Malheureusement ni Mohamed Youssouf ni Bendjaloud n'ont su apporter la percussive recherchée sur les côtés. Une chose qui forçait nos deux latéraux à se découvrir. C'est d'ailleurs au cours

d'une montée du défenseur Kassim Abdallah que le but gabonais est arrivé. En difficulté dans le repli défensif, l'ancien défenseur de l'OM a créé un déséquilibre en défense (manque de couverture), ce

qui a permis à Boupandza de s'infiltrer et fusiller à bout portant Ali Ahamada.

Cette absence de contrôle en milieu de terrain a créé un autre problème aux Coelachantes, à

savoir leur incapacité à se rapprocher des 20m adverse. Isolé en attaque, Ben Fardou n'a eu qu'une occasion. A la 9e minute après une mauvaise sortie du gardien gabonais la balle est parvenue au pied de l'attaquant de l'étoile rouge, mais ce dernier n'a pas pu ajuster son tir. Un constat partagé par Amir Abdou après la fin du match.

« Nous sommes déçus du résultat mais, surtout de la manière avec notre incapacité à se rapprocher des 20 gabonais », s'est-il exprimé dans les micros de Canal+ après la fin de la rencontre. Dépités et abattus, les comoriens veulent toujours croire à une possible qualification ne serait-ce pour la place de meilleure troisième. Les absences de Faïz Selemani et Yassine Bourhane, restent dans les bouches des comoriens. Les verts s'accrochent pour un sursaut contre le Maroc et Ghana.

Ahmed Saïd Badraoui

HABARI ZA UDUNGA

La primauté du droit, la transparence et l'équité

“ Tsandza nikedro no ntsihibé, ni tsi dhulumu ” Sedo, reggae-man comorien

Il fut un temps lors de discussions sur le plan d'action d'un des multiples gouvernements qu'a connu le pays, ce dernier avait déclaré faire sienne le concept de redevabilité comme concept clé dans l'administration comorienne. Il faut savoir que celle-ci peut se définir comme étant « l'obligation de rendre compte de l'exercice d'une responsabilité ».

Elle traduit le besoin croissant de la collectivité de se procurer l'opportunité de voir et de dire si les responsables de la gestion des entités publiques ont utilisé les ressources disponibles de façon à en tirer le meilleur avantage possible et s'ils se sont donné les moyens pour évaluer

leurs performances.

Les institutions internationales définissent la gouvernance comme étant la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales du pays. Cette gouvernance s'appuie sur trois piliers qui sont : la primauté du droit, la transparence et l'équité, l'imputabilité ou encore la redevabilité.

Pour l'OCDE, ce concept constitue un ingrédient essentiel d'une bonne gouvernance dans la mesure où « il ne peut y avoir de développement sans un bon gouvernement. Il est certes difficile de définir ce qu'il faut entendre par un bon gouvernement, mais la compétence et l'honnêteté, le sens des comptes à rendre

au public, une large participation de la population aux débats et aux décisions touchant les questions centrales et d'une façon générale, l'engagement de l'initiative individuelle ou communautaire en sont manifestement des ingrédients indispensables ».

Ainsi les personnes investies de la mission de diriger les affaires publiques sont tenues comptables de leurs actes. Il leur incombe, quelque soit le niveau de responsabilité auquel elles appartiennent, l'obligation de démontrer qu'elles ont apporté à la direction des affaires les soins qu'appelle une gestion prudente et efficiente des ressources mises à leur disposition. La redevabilité

exige que ceux qui demandent des comptes soient à même d'être des exemples à suivre. C'est un exercice difficile mais qui peut être salutaire pour un pays en proie à l'injustice.

Dans les îles de la lune, il a été toujours difficile de suivre le cheminement des hommes et des partis politiques et c'est un doux euphémisme. Il n'est pas rare que dans certaines situations on nage dans l'irrationnel. C'est donc naturellement qu'on en vient à raisonner par l'absurde quand on jette un regard sur la façon dont sont jugés certains justiciables de haut calibre.

Aujourd'hui, avec cette affaire de lingots d'or et les ramifications qui sont apparues avec l'implication

de multiples réseaux entre Madagascar, Dubaï et les Comores, l'opinion publique a les yeux braqués sur l'institution judiciaire et le pouvoir politique sur la façon dont sera traité ce dossier.

Il appartient au chef de l'Etat en tant que garant de l'indépendance la justice d'apporter sa contribution pour que les citoyens aient le sentiment que tout est fait avec mesure et équité. La redevabilité ne doit plus être simplement un concept théorique. Elle doit être un outil pour avancer dans le développement économique et une justice pour tous.

Mmagaza